



DES de Médecine Générale LYON

STAGES AIDÉS 2019-2020

1 Aides du Conseil régional

- 32 bourses pour le semestre de mai 2020 pour Lyon ;
- Montant : 500€/mois ;
- Conditions : stage situé en ZIP, ZAC et ZV (réévalué à chaque semestre) ;
- Le CUMG fait, à chaque semestre, une proposition des aides financières pour les stages de niveaux 1 et 2 ;
- Le conseil régional décide en dernière instance de l'attribution définitive des bourses ;
- Une fois que l'interne a choisi, il doit faire sa demande : aller sur le site du conseil pour savoir si l'aide est accordée.

2 Aides du Conseil départemental de l'Ain

- Tous les stages sont aidés à la condition de se situer à plus de 50km de Lyon ;
- Montant : proportionnel à la distance et au nombre de MSU situés dans l'Ain (400€/mois maximum) ;
- Une **bourse complémentaire de 600€/mois** a été attribuée par la communauté de communes aux internes choisissant un **stage en Pays de Gex**, lors des deux derniers semestres. Elle est sans doute reconduite (actuellement non confirmée) ;
- Les stages mixtes Ain-Rhône et Ain-Haute-Savoie peuvent donc être aidés.

3 Aides du Conseil départemental de l'Ardèche

- 14 bourses à répartir en niveaux 1 et 2 ;
- Montant : 400€/mois ;
- Conditions : jusqu'à présent zones fragiles (ZIP et ZAC) ou zones de vigilance ;
- Le CUMG propose à chaque collectivité territoriale une liste, ensuite validée par les élus.

4 Aides du Conseil départemental de la Haute-Savoie

- Tous les stages sont aidés ;
- Stages mixtes aidés par 1/2 bourse ;
- Montant : 400€/mois.

5 Indemnité de transport

- Les internes accomplissant un stage ambulatoire bénéficient d'une indemnité de transport de 130€/mois ;
- Conditions : lieu de stage situé à plus de 15km du CHU et du domicile ;
- Demande à faire auprès des HCL.

Responsable des stages aidés :

Professeur Thierry FARGE – thierry.farge@univ-lyon1.fr